COMPOSITION DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX
IAE
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article D.612-1-13 ;
VU la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
VU le Décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 23 novembre 2023 et du 18 décembre 2023 relatives aux paramétrages de la plateforme Parcoursup ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission d'examen des vœux pour l'accès à la **Licence mention Gestion, parcours Gestion,** est ainsi constituée pour la rentrée 2024 :

Président : Hervé CHEILLAN, MCF
Membres :
Jean-François NOTEBAERT, MCF
Mathilde PULH, MCF
Fabrice HERVE, PR
Jérémy VIGNAL, MCF
Bertrand BELVAUX, PR
Adrien BONACHE, MCF
Véronique COLLANGE, MCF
Kamel LAARADH, MCF

Article 2 :

Le directeur de l'IAE et le responsable administratif de l'IAE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'IAE.

Fait à DIJON, le mardi 19 décembre 2023

Le directeur de l'IAE

Samuel MERCIER